

Image not found or type unknown



Chemins cotiers en bordure de cote

Par **serre**, le **19/12/2009** à **14:52**

Bonjour, j'ai un réel problème pour comprendre les lois en ce qui concerne la protection du littoral, en effet il existe une législation au sujet des chemins cotiers qui fixe la largeur de ces dits chemins à 3 mètres mais rien ne semble en fixer le minimum!! alors quand ces chemins sont si étroits que l'on a du mal à y passer que faire? merci si vous pouvez m'éclairer sur ce sujet
Ph serre